
Accord GPEC - Formation professionnelle tout au long de la vie dans les sociétés d'assurances

Septembre 2020

Dans un environnement où les mutations économiques, sociétales et technologiques s'accroissent, les sociétés d'assurances – fortes de 150 000 salariés – préparent sans cesse la transformation en profondeur de leur activité et de leurs métiers. Ainsi, avec un marché du travail en constante évolution, la clef de la performance collective du secteur et de la réussite individuelle de ses entreprises réside dans **le développement des compétences des salariés et l'attractivité de la profession de l'assurance.**

L'accord souligne le rôle de la branche et des partenaires sociaux en matière de diagnostic d'évolution des métiers, d'information, d'orientation professionnelle et de définition des politiques d'insertion et de développement des compétences. Les signataires de l'accord réaffirment le rôle fondamental joué par la Commission paritaire nationale de la formation professionnelle et de l'emploi (CPNFPE) dans la définition de la politique de branche, en lien étroit avec les organismes paritaires que sont l'Observatoire de l'évolution des métiers de l'assurance (OEMA) et l'opérateur de compétences Atlas.



C'est dans ce contexte que la Fédération Française de l'Assurance et 4 organisations syndicales – CFDT, CFE-CGC, UNSA et CFTC – ont signé le 15 septembre 2020 un nouvel accord portant sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) et sur la Formation professionnelle tout au long de la vie dans les sociétés d'assurances.



Les axes prioritaires de la politique de la branche se déclinent en 3 objectifs :

- 01.** – Anticiper les évolutions des métiers et des compétences et adapter l'offre de formation et de certification.
- 02.** – Favoriser l'insertion dans l'emploi par la voie de l'alternance, notamment.
- 03.** – Accompagner les salariés tout au long de leur parcours professionnel.

« Une démarche qui permet aux entreprises d'améliorer leurs performances au regard de leur stratégie, de renforcer leur compétitivité et de sécuriser les parcours professionnels des salariés. »

Diagnostic & prospective – le rôle central de l'Observatoire de branche

- **L'Observatoire de l'évolution des métiers de l'assurance (OEMA) contribue à forger l'identité de la profession**

Tant au niveau de la branche que des entreprises, dans le cadre de la gestion des métiers et des parcours professionnels, les études de l'OEMA permettent d'analyser les évolutions professionnelles et d'anticiper sur les besoins en compétences. Depuis sa création en 1996, l'OEMA fait évoluer ses travaux et porte une attention particulière aux mutations professionnelles liées à la digitalisation des activités, à l'évolution des normes de régulation du marché, ainsi qu'à la transition écologique.

- **L'OEMA renforce ses interactions avec d'autres secteurs économiques**

Les travaux de l'OEMA permettent d'alimenter les réflexions et productions de l'Opérateur de compétences (Opco) Atlas, y compris à travers des études communes avec d'autres branches (intermédiaires d'assurance, filière bancaire, secteur des bureaux d'études et du numérique par exemple).

[En savoir plus sur l'OEMA](#)

Insertion dans l'emploi – priorité à l'apprentissage et à la promotion des métiers

- **L'alternance (contrats de professionnalisation + d'apprentissage) atteint en 2020 un nouveau record avec plus de 5 600 d'alternants**

Alors que l'alternance représente désormais la voie d'entrée privilégiée dans la profession avec le quart des embauches de la branche, l'accord GPEC-Formation professionnelle concrétise ce développement :

- garantie d'un niveau de rémunération basé sur les minima de branche du poste occupé ;
- valorisation de la fonction tutorale et de maître d'apprentissage ;
- certification des compétences digitales incluse dans tous les parcours formatifs ;
- partenariat avec l'APEC acté afin de renforcer l'accompagnement des alternants.

- **Créé en 2019 par l'assurance et quinze autres branches des services à haute valeur ajoutée, l'Opérateur de compétences (Opco) Atlas devient un acteur incontournable de la formation**

- Avec l'Opco Atlas, la branche développe des outils de communication à destination des jeunes et des acteurs de l'orientation afin de renforcer l'attractivité des métiers de l'assurance.
- L'Opco développe une offre de services innovante au bénéfice des salariés et des entreprises en matière de formation professionnelle et d'alternance.

[En savoir plus sur l'Opco Atlas](#)

La sécurisation des parcours professionnels grâce à l'excellence de la formation

- **Les efforts d'accompagnement pour tous les salariés favorisent leur employabilité tout autant que la compétitivité des entreprises**

- L'accord GPEC-Formation professionnelle incite ainsi à la co-construction de parcours de développement de compétences en cohérence avec les besoins des entreprises et les attentes des salariés.
- L'accord vise à la reconnaissance des compétences par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et

au développement d'actions en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi par exemple des personnes en situation de handicap

- **La volonté d'un dialogue social constructif comme gage de cohésion**

L'accord prévoit le développement des compétences des membres du CSE par la formation sur l'évolution du droit de la formation.

Les témoignages des signataires

CFDT

Il aura fallu un an aux partenaires sociaux de la branche pour négocier et signer l'accord sur la gestion prévisionnelle des emplois et la formation, continue ou initiale, des salariés des sociétés d'assurance tout au long de leur vie professionnelle. La CFDT a eu une exigence : faire du salarié et de l'entreprise des acteurs responsables pour sécuriser les parcours professionnels en s'appuyant sur tous les dispositifs portés par la branche. Pour la CFDT, il est impératif de garantir aux jeunes, aux publics éloignés de l'emploi, l'accès aux métiers de nos secteurs notamment par l'alternance. De même, il est nécessaire d'anticiper, d'accompagner l'évolution des emplois des salariés de nos secteurs, dans une période qui s'annonce au demeurant économiquement et socialement difficile. La signature de la CFDT intègre ces enjeux, elle acte notre détermination.

CFE-CGC

De longue date, pour la Fédération CFE-CGC de l'Assurance, la formation des salariés joue un rôle essentiel dans le développement de nos entreprises et la pérennité des emplois. Lors de la négociation de cet accord de branche, la CFE-CGC a souhaité une mise en œuvre volontariste de la politique de formation professionnelle dans le respect du dialogue social. Les représentants CFE-CGC ont porté tout au long de la négociation de cet accord les revendications des populations qu'ils représentent : cadres, techniciens, encadrants, commerciaux et administratifs. La plupart de nos demandes ont été retenues, si ce n'est dans la lettre, du moins dans l'esprit. C'est la raison pour laquelle la CFE-CGC a signé cet accord. Reste à présent, à décliner cet accord au niveau des entreprises. Les militants CFE-CGC y sont préparés.

FFA

Fruit d'une négociation particulièrement constructive, l'accord GPEC-Formation professionnelle reflète les priorités des entreprises d'assurances qui ont toujours su faire évoluer leurs métiers, adapter leur organisation et renforcer l'expertise de leurs salariés. L'investissement des employeurs de la branche en matière de formation continue atteint d'ailleurs le double de la moyenne nationale. Autre point majeur de l'accord, l'alternance est devenue notre voie privilégiée de recrutement avec 4 200 nouvelles embauches en 2020, en hausse de 10 % malgré la crise. La priorité donnée à l'alternance depuis plusieurs années a permis de diversifier les profils des jeunes embauchés et d'enrichir le capital humain du secteur. Cet accord illustre notre volonté de déployer des actions fortes au bénéfice des salariés et futurs salariés de la branche : renforcement des compétences, opportunités de carrière, attractivité des métiers.

UNSA

L'UNSA milite depuis longtemps pour la formation professionnelle, essentielle au développement des compétences et de l'employabilité des salariés. Cet accord en décrit tous les dispositifs : alternance, formations certifiantes, à distance, en situation de travail... Sont exposés les conditions d'accès, les modes de financement, notamment en mobilisant le Compte Personnel de Formation et les ressources de l'Opco Atlas. Des axes d'amélioration tels que l'abondement du CPF et le temps de formation à prendre systématiquement sur le temps de travail devraient encore être apportés. Le texte souligne la nécessaire articulation entre les entretiens professionnels, l'évolution professionnelle et les besoins de formation. L'UNSA continue à accompagner les salariés de l'assurance en signant ce nouvel accord.

CFTC

Nous avons pris la décision de signer l'accord GPEC de l'assurance. Les mesures prévues répondent à l'objectif principal de la CFTC qui est l'anticipation sur les évolutions des emplois et l'accompagnement des salariés. Nous voulons que les salariés puissent voir leurs compétences progresser et correspondre aux modifications du monde du travail, que leurs emplois puissent être sauvegardés. Les mesures ambitieuses comme la mise en place d'une offre de formation en branche, un observatoire des emplois et des compétences efficace et la gratification pour l'obtention d'un diplôme, contenues dans cet accord nous laissent penser que nous sommes sur le bon chemin.

